

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Cailles communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16° Le Régent perçoit de la Commune En argent cent huitante francs; Neuf quarterons de seigle fournis par la totalité des Enfants du bois pour son affouage, un jardin, un Chenavier.

Louise (Regent de Bettens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Bettens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Dailens

Agence de Bettens

d. District

D'Eballeus

e. Canton

Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

deux maisons à 10 minutes du Village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

63
No. 32

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, la musique, quelques prières

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

toute l'année, hors le temps des moissons

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le petit Catechisme d'Estervald, celui d'Heidelberg, et un petit recueil de Passages de l'écriture Sainte

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

de manière qu'on n'a pas lieu de se plaindre

9°. Durée de l'école chaque jour?

*en hiver 3 heures par école, 2 heures de veillées & h. p. jour
en été 1^{re} fait 3 heures par jour*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

il y a une 1^{re}, une 2^e, et une 3^e. Chac

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

le Seigneur après rapport de l'examen & que lui a fait subir le C. Pasteur présence la Commune

b. D'où est-il?

de Lutry

c. Son nom

Jacques David Brélar

(3)

d. Son âge.

Vingt neuf ans

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

il n'est pas marié

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

il y a vingt ans

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

il a été quelques tems à Genève, des lors il a été instituteur à Savin, sur Lutry, et au Villars St. Pierre, paroisse de Crissier.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

il fait la prière le jeudi et le Dimanche il doit faire des fonctions à l'église de Dullens aux Communions, et dans les cas de besoin

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

quarante deux

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

de 25 à 30 par école

b. En été, }

de 5 à 10 par école

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

*Champs environ une pose par pie
un jardin, Chenovier.*

b. Quelle en est la valeur?

*les trois champs valent ensemble quatre cent florins
et le jardin cent cinquante florins*

c. Source des revenus.

*les champs ont été donnés par un Seigneur de Bellens, en 1718.
et le jardin est une terre de Commune*

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

il y a un Bâtiment qui fut bâti en 1740.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

il est en bon état, hors qu'il y a des réparations à faire à la cuisine à la grange, et une fenêtre et un contresaut

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

*il y a une chambre pour l'école de deux petites chambres pour le Régent
est dans une maison de commune*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

C'est la Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caiffes communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

L'Etat donna en 1718. vingt quatre quartiers de Seigle mesure de Moudon, lesquels se payaient annuellement dans les quartiers de moudon. Et 300 fr. la commune en paie l'intérêt. 16 de plus pour 3 chards de bois 200 fr. la commune en paie 10 comme en ayant reçu les Capiteux

le Dixme de Thierens, paient ci devant les Indits & q. de bled

par des D^s de Bretteux 300 fr. intérêt ----- 15 10
par un Seigneur en 1765. 500 fr. intérêt ----- 20 00

La Commune fait chaque année trois Saiz en demi de messel
même de Lausanne. Et en argent ----- 22 6
un chard de bois vaut ----- 7 6

un jardin et chenevier vaut annuellement ----- 7 6

les champs valent annuellement au Rogens après les frais de labour et d'engrais, un sac de bled et un d'avoine. Sauf accident il perçoit un Geyol de chaque particulier à la moisson, qui lui vaut à peu près deux sacs de messel par année

P.S. les dits Geyols sont pour faire la prière deux fois la semaine

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

65
N. 33

Bouffens

un Village

Une Commune proprement dite

Paroisse de Cheseaux ressortissant de l'annexe d'Allens Agence de Bouffens

Schallens

Léman

Cheseaux Grange aux Aquets
l'un et l'autre à 7 minutes
de la Maison d'école qui est dans le Village

Cheseaux S.